

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	38	45

N° 91/2018

OBJET : Vote du budget primitif 2018 – Budget annexe Assainissement de la CCBA

L'an deux mille dix-huit et le 12 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 05 avril 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Cathy HOAREAU, Danielle TENSA, Monique DUPRAT, Joséphine ZAMPESE, Annick MELINAT, Nadine BARRE, Pierrette HENDRICK, Monique COURBIERES, Marie-Christine ARAZILS, Céline GABRIEL, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Catherine MONIER, Nadia ESTANG.

Messieurs René PACHER, René AZEMA, Joël MASSACRIER, Gilles COMBES, Philippe FOURMENTIN, Dominique BLANCHOT, Jean CHENIN, Jean-Louis REMY, Sébastien VINCINI, Régis GRANGE, Franck MUNIGLIA, Guy VESELY, Jean-Claude ROUANE, Floréal MUNOZ, Serge DEJEAN, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Bernard TISSEIRE, Pierre-Yves CAILLAT, Wilfrid PASQUET, Serge BAURENS, Claude DIDIER, Jean-Claude BLANC, Denis BEZIAT.

ABSENTS AVEC PROCURATION : Mr Pascal TATIBOUET donne procuration à Mme Joséphine ZAMPESE, Mr Patrick CASTRO donne procuration à Mme Danielle TENSA, Mr Pascal BAYONI donne procuration à Mr Dominique BLANCHOT, Mr Michel ZDAN donne procuration à Mr Bernard TISSEIRE, Mr René MARCHAND donne procuration à Mme Nathalie LAVAIL MAZZOLO, Mme Sabine PARACHE donne procuration à Mme Nadia ESTANG, Mr Michel COURTIADÉ donne procuration à Mr Denis BEZIAT.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Patrick LACAMPAGNE.

ABSENTS NON EXCUSES : Messieurs Serge MARQUIER, Jean DELCASSE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Danielle TENSA a été nommé secrétaire de séance.

PRESENTATION PAR NATURE - SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses de fonctionnement : 2 226 613.29 €

Chapitre	Libelle	Proposition
011	Charges à caractère général	701 850.00€
012	Charges de personnel	130 000.00 €
014	Atténuation de produits	177 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	331 646.19 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00 €
66	Charges financières	244 642.02 €
67	Charges exceptionnelles	51 500.00 €
040	Amortissement des immobilisations	588 975.08 €

Recettes de fonctionnement : 2 226 613.29 €

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Propositions</u>
002	Excédent antérieur reporté	200 000.00 €
70	Produits de gestion courante	1 768 150.00 €
74	Subventions d'exploitation	177 659.30 €
75	Autres produits de gestion courante	900 €
042	Opérations d'ordre (subventions transférables)	79 903.99 €

PRESENTATION PAR NATURE – SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 2 889 996.21 €

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Proposition</u>
16	Emprunts et dettes	333 194.38 €
20	Etudes	296 865.90 €
21	Immobilisations corporelles	1 442 552.30 €
23	Immobilisations en cours	25 974.94 €
040	Opérations d'ordre	79 903.99€
RAR Dépenses		711 504.70 €

Recettes d'investissement : 2 889 996.21 €

<u>Chapitre</u>	<u>Libellé</u>	<u>Proposition</u>
001	Excédent antérieur reporté	481 364.93 €
021	Virement de la section de fonctionnement	331 646.19 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	513 077.73 €
	1068 - Affectation de résultat	502 676.25€
	1021 - capital des subventions en annuité	10 401.48€
13	Subventions d'investissement	106 550.00€
16	Emprunts	508 770.76 €
040	Amortissement des immobilisations	588 975.08 €
RAR Recettes (emprunts)		359 611.52 €

Après avoir constaté l'équilibre de ces sections intégrant à la fois les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe assainissement, l'affectation des résultats ainsi que la reprise de l'ensemble des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ADOpte le Budget Primitif 2018 du budget annexe assainissement de la Communauté de Communes Lèze Ariège tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS